

Dans la foulée du travail abattu l'année écoulée, les conseillers devraient émettre des avis et des recommandations sur des questions liées à la vie politique nationale et au fonctionnement du CND.

LES travaux de la 3e assemblée plénière ordinaire du Conseil national de la Démocratie (CND) se sont ouverts, hier, à l'hôtel Palm d'or, sous la houlette du président de cette institution, Me Séraphin Ndaot Rembogo, en présence du Premier ministre, Franck-Emmanuel Issoze Ngondet, du ministre d'État, ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Francis Nkea, du président du Conseil national de la Communication, Jean-François Ndongou, des représentants de quarante-six partis politiques légalement reconnus, membres du CND. Ces assises, qui marquent la rentrée solennelle du CND, auront été l'occasion pour le président de séance de dresser le bilan des activités de l'année écoulée et d'énoncer certaines perspectives de nature, selon lui, à consolider l'action de l'institution. Laquelle, au titre des dispositions légales, qui la régissent, est "un organe consultatif permanent de prévention, de règlement et de gestion des conflits poli-



Photo : Adjai

Le président du CND, Me Séraphin Ndaot Rembogo (micro)...

tiques à travers le dialogue et la concertation entre les acteurs politiques, toutes tendances confondues". Tout en ayant la compétence de s'autosaisir et de faire des propositions aux pouvoirs publics, sur toutes les questions pouvant concourir à la promotion de la démocratie. Malheureusement, déplorent plusieurs observateurs, ses décisions, avis et recommandations pour la plupart, ne sont jamais suivis d'effet. Qu'à cela ne tienne; Séraphin Ndaot Rembogo a dressé un bilan quelque peu élogieux du travail abattu par les membres du CND l'année dernière, au terme de deux assemblées générales et trois sessions plénières dont une extraordinaire. A l'entendre, ils avaient notamment formulé des recommandations "touchant à la volure de la Loi fondamentale". En proposant, entre autres, la limitation du nombre de mandats



Photo : Adjai

L'assistance attentive aux différents propos.

présidentiels à deux, soit un d'une durée de sept ans renouvelable une seule fois. L'élaboration d'un bilan d'étape portant sur la mise en œuvre de la biométrie dans le processus électoral et l'établissement du fichier d'état-civil, le croisement effectif de la liste électorale biométrique et

du fichier d'état-civil biométrique, la mise en œuvre d'une biométrie intégrale garantissant la transparence et favorisant une élection apaisée. De même, a-t-il poursuivi, le CND s'était déclaré favorable à la tenue d'un dialogue national afin, notamment, d'apaiser les



Photo : Adjai

... et le Premier ministre, Franck Emmanuel Issoze Ngondet, à l'ouverture des travaux.

tensions sociopolitiques, d'asseoir et de conforter la démocratie, de créer les conditions séculaires du bien vivre-ensemble, de donner au peuple gabonais l'espoir d'une vie meilleure, etc. Au moment où cette question est au centre de l'actualité nationale à la faveur

du début des consultations officielles par le chef du gouvernement, "le CND pourrait encore apporter sa contribution si elle est requise", a déclaré Me Séraphin Ndaot Rembogo, avant d'émettre certaines perspectives. Lesquelles s'articulent autour de l'institutionnalisation d'une semaine gabonaise de la démocratie, la création d'un cadre de concertation électronique dénommé "la démocratie au jour le jour", la mise sur pied d'un projet intitulé "Consolidation de la paix et gouvernance au Gabon", l'organisation des sessions de formation destinées au renforcement des capacités des membres du CND. Ces travaux, qui coïncident avec l'arrivée de trois nouveaux membres (chef du gouvernement, membre de droit, Démocratie nouvelle, Rassemblement national des bûcherons) au sein du CND, s'achèvent le 24 novembre prochain.